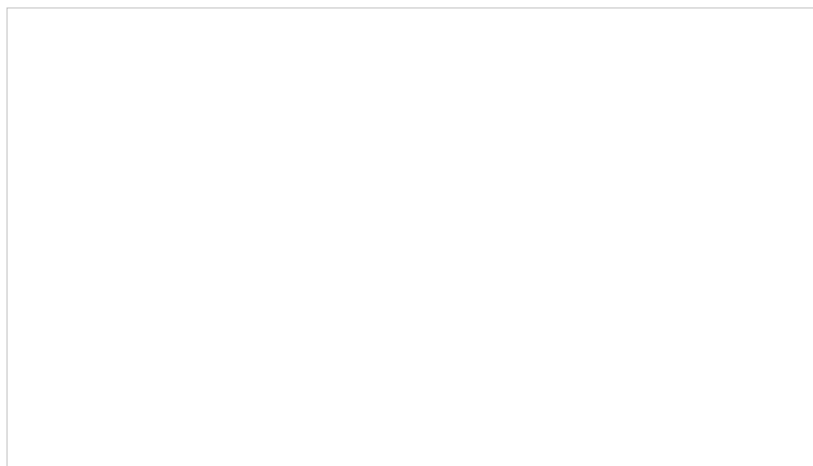


Pac 2020 : Le montant des aides couplées végétales est arrêté-en
08/02/2021



Actus Agricoles

Un arrêté du ministère de l'agriculture du 2 février 2021, publié au Journal Officiel du 6 février, fixe le montant unitaire des aides couplées végétales pour la campagne 2020.

Les montants unitaires des aides à la production de cultures riches en protéines sont les suivants :

- Légumineuses fourragères : 160 euros par hectare.
- Soja : 29,6 €/ha.
- Protéagineux : 149 €/ha.

Pour l'aide à la production de chanvre, le montant unitaire est fixé à 96 €/ha. Il est de 560 €/ha pour le houblon et de 132,5 €/ha pour le riz.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/pac-2020-le-montant-des-aides-couplees-vegetales-est-arrete/>